



## AVIS DE CONCOURS N° 03/2021

**(quatrième édition des Concours d'entrée à l'EIED/CEMAC pour la formation des Inspecteurs des Douanes du 16 octobre 2021 pour la Guinée Equatoriale et le Tchad).**

L'Ecole Inter-Etats des Douanes de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (EIED/CEMAC) est une Institution Spécialisée de la Communauté chargée de la Formation des agents des Douanes.

Au titre de l'année académique 2021-2021, l'Ecole Inter-Etats des Douanes lance un avis de concours en Guinée Equatoriale et au Tchad pour la formation des Inspecteurs des Douanes.

La formation se déroulera à DJIBLOHO en Guinée Equatoriale.

### **1. Du nombre de places réservées à chaque Etat :**

Le nombre de places pour la formation des inspecteurs des douanes est fixé à quatre (04) par Etat.

Les quatre (04) premiers candidats ayant obtenu une moyenne égale ou supérieure à 10/20 sont retenus.

**N.B :** Le candidat ayant obtenu une moyenne égale ou supérieure à 10/20 et qui n'a pas été retenu pour raison de quota, peut s'inscrire à la formation à titre privé moyennant paiement des frais de scolarité (voir Note de Service N° 157/CEMAC/EIED-DG-AC du 27 juillet 2021).

Ainsi, il sera tenu compte de l'ordre du classement des candidats pour être accepté car le nombre de places disponibles est de deux (02).

La demande d'inscription du candidat adressée à l'EIED/CEMAC, doit se faire dans les dix (10) jours suivant la proclamation des admissibles.

(mail : [eied.cemac@gmail.com](mailto:eied.cemac@gmail.com) ou [contact@eied-cemac.org](mailto:contact@eied-cemac.org) ).

## Du niveau des Candidats

Le concours concerne les Fonctionnaires de l'Administration des Douanes au grade de Contrôleur, Contrôleur Principal, Inspecteur Adjoint ou autres appellations utilisées dans les Etats, ainsi que les Externes sur proposition des Etats.

### 2. Des conditions à remplir

- Être ressortissant de la CEMAC et présenté par son Etat à travers la liste émanant de la Direction Générale des Douanes ;
- **Pour les Internes** : Être de la catégorie immédiatement inférieure avec une ancienneté compatible au grade qui sera conféré après la formation pour le Fonctionnaire ;
- **Pour les Externes** : Être titulaire au moins d'une licence (BAC + 3) ou diplôme équivalent.

### 3. Des pièces à fournir

Chaque dossier de candidature doit comprendre les pièces ci-après :

- Une demande manuscrite adressée au Directeur Général de l'Ecole Inter-Etats des Douanes de la CEMAC, sous couvert du Directeur Général des Douanes de l'Etat concerné ;
- Une fiche de renseignement (à retirer à la Direction Générale des Douanes) avec photo d'identité ;
- Une copie d'acte de naissance ;
- Un certificat médical datant de moins de trois (03) mois ;
- Un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois ;
- Un certificat de nationalité ;
- Une copie légalisée de la Carte d'identité nationale ou toute autre pièce tenant lieu ;
- Une copie légalisée et certifiée du diplôme ;
- Une copie d'Arrêté d'intégration ou du dernier avancement pour les Fonctionnaires ;
- Un reçu de paiement des frais d'inscription fixés à 15.000 F.CFA.

La date limite du dépôt des dossiers auprès des Administrations douanières est fixée au jeudi 14 octobre 2021.

La recevabilité des dossiers des candidats relève de la compétence de l'Administration Douanière de chaque Etat.

Les Administrations douanières respectives remettent l'ensemble des dossiers des candidats, les listes sur supports en papier et électronique (USB) ainsi que les frais d'inscription au délégué de l'EIED de la CEMAC dès son arrivée pour la supervision des concours.

#### **4. Des épreuves des Concours**

Les candidats internes composent dans une matière de culture générale (coefficient 1) et une matière douanière (coefficient 4).

Les candidats externes en plus de la matière de culture générale (coefficient(1) composent sur une épreuve de finances publiques, d'économie, de droit ou d'intégration régionale (CEMAC) (coefficient 4).

#### **5. Du déroulement des Concours**

Les superviseurs des Concours quittent leur lieu de résidence cinq (05) jours avant **la date des épreuves prévue pour le samedi 16 octobre 2021** dans tous les Etats membres de la CEMAC.

La vérification d'entrée en salle le jour des concours pour chaque candidat, se fait sur la base de sa pièce d'identité et de sa fiche de renseignement comportant la photo.

Les copies des concours sont remises aux superviseurs dès la fin des épreuves.

Il est demandé aux Administrations Douanières et aux représentants de la CEMAC sur place dans le Pays, de tout mettre en œuvre pour que l'organisation des Concours garantisse l'objectivité des résultats.

Le retour des superviseurs est prévu dès la fin des épreuves.

#### **6. De la publication des résultats**

Les copies des candidats sont corrigées à l'Ecole Inter-Etats des Douanes sise à DJIBLOHO en Guinée Equatoriale.

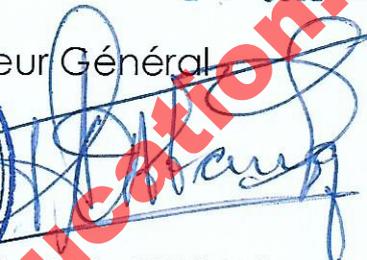
Les résultats sont publiés le 26 novembre 2021.

Les admis feront l'objet de contre visites médicales avant le début des cours par le médecin de l'Ecole et les malades dont l'état perturberait la formation se feront remplacer par les candidats figurant sur la liste d'attente.

## 7. D'autres dispositions

Les frais d'inscription servent à payer les dépenses liées à l'organisation des concours.

Fait à Djibloho, le 27 JUL 2021

Le Directeur Général  
  
**Pelayo NDONG OWONO ABANG**



[www.infosconcoursafricain.com](http://www.infosconcoursafricain.com)